

Bureau de l'Association des Parents

Fonctionnement du bureau :

Réunions organisées environ 1 fois tous les 2 mois chez l'un des parents du bureau, dans une ambiance conviviale. L'objectif est d'échanger sur différentes problématiques rencontrées à l'école, des projets en cours, de préparer les ordres du jour du conseil de participation ainsi que celui de l'AG. Il s'agit d'un lieu d'échange, d'alerte parfois à certaines problématiques constatées.

Fonctionnement du comité des fêtes :

Réunions plus régulières auxquelles la direction et certains professeurs participent également. Les bénéficiaires récoltés lors des différentes actions menées par le comité ont pour objectif de contribuer au bien-être à l'école.

Fonctionnement du Conseil de Participation : organe imposé par le décret de la communauté française et qui regroupe le pouvoir organisateur (Direction, évêché), des représentants des enseignants, des représentants des parents et qui mène le projet d'établissement de l'école (le définit et veille à ce qu'il soit bien suivi). Chaque partie amène ses points à l'ordre du jour et les discussions s'axent surtout sur le mode de fonctionnement de l'école (ex : organisation des classes vertes, projet éveil aux langues, mobilité autour de l'école, ...) tout en gardant à l'esprit que nous ne pouvons en tant que parents intervenir sur les aspects purement pédagogiques.

En conclusion, on peut dire que des sujets similaires sont abordés dans ces comités mais à des niveaux différents.

A côté de ses organes, nous jouons en tant que parent **d'autres rôles** :

Organisation d'une **épargne** dans le cadre de l'organisation des **classes de neige** prévues pour les 6^{ème} primaires. Le but est de proposer aux parents une épargne dès la 4^{ème} primaire de manière à ne pas devoir déboursier d'un coup la somme d'argent (env. 400€). Il s'agit de tenir les comptes et faire les rappels « éventuels ».

Le but de cette démarche est que l'argent ne soit pas un frein pour laisser partir un enfant en classe de neige avec ses copains de classe. Si soucis financier important, la Direction examinera la situation afin de trouver une solution ne pénalisant pas l'enfant.

Suivi du « **fonds de soutien** » : ce fonds a été créé il y a déjà longtemps et il a pour objectif de faire, une fois par an, un appel aux parents. Cet argent récolté sera affecté à l'aménagement des locaux.

A titre indicatif, +- 15.000 € sont versés chaque année pour l'ensemble du collège (petit et grand).

Un petit mot sur l'**UFAPEC** (Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique). Ci-après un petit texte extrait de leur site. (www.ufapec.be)

« Ce mouvement représente tous les parents de l'Enseignement libre, qu'ils soient regroupés en Association ou non, quelle que soit leur école, leur classe, l'âge de leur(s) enfant(s). L'UFAPEC est donc en contact aussi bien avec les Ministres de l'enseignement qu'avec le Secrétariat général de l'Enseignement catholique ; pour faire voyager les informations, l'UFAPEC est aussi en contact avec les parents sur le terrain. »

Il peut être intéressant de faire appel à eux dans certains contextes (pétition en réaction au décret, par exemple).

Et puis il y a les différentes cellules qui se mettent en place :

Cellules bibliothèques – éveil langues – animation religieuse – mobilité...

Bienvenue à tous au sein du bureau.

Michel - Isabelle